



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Service eau et biodiversité
Bureau police de l'eau
Virginie LEMAIRE
04 94 46 80 30

ddtm-sebio@var.gouv.fr

Toulon, le 16 octobre 2023

Le préfet

à

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
Place du 11 novembre
BP62
83250 LA-LONDE-LES-MAURES

Objet : **Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement** : projet de restructuration et l'extension du domaine Saint André de Figuière sur la commune de La Londe Les Maures

Référence : SEBIO/N° D2430 / 100027874

Copie à : service départemental de l'office français de la biodiversité
SCEV Domaine Saint André de la Figuière – 605 route de Saint Honoré – 83250 LA-LONDE-LES-MAURES

Je vous prie de bien vouloir trouver par mail et de manière dématérialisée, la déclaration au titre de la loi sur l'eau déposée par la SCEV Domaine Saint André de Figuière représentée par M. François COMBARD, et le récépissé de déclaration, délivré au titre de la complétude à la date du 7 août 2023, concernant le projet de restructuration et l'extension du domaine Saint André de Figuière sur la commune de La Londe Les Maures conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement.

Ce dossier a fait l'objet d'un accord tacite de l'administration à la date du 7 octobre 2023, aussi je vous remercie de bien vouloir afficher en mairie, durant une période d'un (1) mois minimum, copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie, à votre convenance, par voie dématérialisée ou par la mise à disposition des documents imprimés par vos soins.

Adresse postale : Préfecture – DDTM – Service Eau et Biodiversité - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX
Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers
Téléphone 04 94 46 83 83
Courriel : ddtm-sebio@var.gouv.fr
www.var.gouv.fr

Vous voudrez bien faire parvenir à l'issue de la période d'affichage, à mon service, le procès-verbal attestant l'accomplissement de cette formalité.

Le présent message est adressé sur votre courriel à l'adresse suivante : contact@lalondelesmaures.fr. Je vous remercie de bien vouloir me faire part des difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'application de cette nouvelle procédure.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires et de la mer,
Le chef du service eau et biodiversité,



Olivier BIELEN